

**COMPTE-RENDU DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE DU 07 septembre 2023**  
**DU SECTEUR CALAIS RURAL de Tennis de table**

La réunion a eu lieu à Polincove, salle communale, à 19 h.

Participants :

Le Responsable du Secteur Calais Rural : Daniel Gilliot,  
Le Trésorier: Pierre Mirolo,  
Le Secrétaire: David Lespagnol.  
Les présidents ou représentants des 11 clubs du Secteur Calais Rural.

Sont excusés:

Madame la présidente de l'Ufolep Pas-de-Calais, Natacha Mouton-Levrey,  
Le responsable de la Commission sportive départementale de tennis de table, Xavier Godin,

Ordre du jour :

- Accueil,
- Bilan financier,
- changement au niveau des bureaux des clubs,
- Dates et lieux des compétitions départementales,
- Championnat 2023/2024, composition des divisions,
- Rassemblement Jeunes,
- jours de réception des équipes,
- Points de règlement,
- Coupes Secteurs,
- Questions diverses.

Le responsable du Secteur remercie David Dewez, le président du club de Polincove ainsi que les adhérents de son club pour l'accueil de cette assemblée, et souhaite la bienvenue aux responsables des clubs du Secteur.

### **Le bilan financier :**

Le même qu'en juin 2023: 315,45 €

### **Changements parmi les clubs du Secteur:**

Un seul changement: à Oye-Plage, Fabrice Demandrille devient secrétaire.

### **Critériums individuels et Coupes:**

Coupes départementales B: 18/11/23 SORRUS

Individuels départementaux B : 19/11/23 SORRUS

Coupes départementales A : 16/12/23 HELFAUT – SAINT OMER

Individuels départementaux A : 17/12/23 HELFAUT – SAINT OMER

Coupes régionales A : 24/02/24 BLARINGHEM

Individuels régionaux A : 25/02/24 Nord

Finale coupe Legros : 13/04/24

Coupes régionales B: 04/02/24, lieu à définir.

Individuels régionaux B: 17/03/24 à ACHICOURT

### **Le championnat départemental:**

- la *Promotion Excellence A du Calaisis* : 7 équipes dont 5 du Secteur: Balinghem 1, Helfaut 1, Oye-Plage 1, Zutkerque 1, St Martin LT 1, Coquelles 1 et Marck 1.

- *l'Honneur A du Calaisis*: 7 équipes dont 5 du Secteur: Muncq 1, Balinghem 2, Zutkerque 2, Campagne 1, Polincove 1, Coquelles 2, Calais Balzac 1.

A noter que l'équipe de Balinghem, qui ne monte pas en Excellence malgré sa 1<sup>ère</sup> place, ne pourra pas disputer les finales départementales en juin 2024 si elle termine 1<sup>ère</sup> de la PEA. De plus, elle ne pourra pas monter en Excellence en 2024/2025, même si elle est 1<sup>ère</sup> en 2023/2024.

### **Jour de réception des équipes:**

Le système reste en place pour la saison à venir.

**Les divisions du Secteur Calais Rural:** Voir annexe.

### **Rappel de la limitation des classements (points pris en début de saison):**

Pour la 3<sup>ème</sup> division: joueurs ayant au plus 650 points

Pour la 2<sup>ème</sup> division: joueurs ayant au plus 850 points

Pour la 1<sup>ère</sup> division: joueurs ayant au plus 1050 points

Pour la Promotion Honneur: joueurs ayant au plus 1250 points

Pour la Division Honneur: joueurs ayant au plus 1450 points.

Aucune limite pour les joueurs de l'équipe 1.

Pour les divisions Elite, Excellence et Promotion Excellence: aucune limite.

### **Certificat médical, attestation:**

Autant pour les anciens comme pour les nouveaux adhérents, le certificat médical n'est plus nécessaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Le licencié doit remplir le questionnaire médical, compléter l'attestation médicale et la fournir au président du club.

Un certificat médical est exigé si une ou plusieurs cases du questionnaire sont cochées "oui". Le questionnaire médical est différent pour les Jeunes.

### **Rassemblement Jeunes:**

Deux journées de rassemblement Jeunes seront organisées, l'une la première semaine des vacances de Noël et l'autre aux vacances de Pâques.

Une journée Jeunes départementale aura lieu le 16 mars 2024 à Achicourt. Elle sera réservée aux Jeunes licenciés ayant moins de 600 points.

### **Règlement du championnat:**

#### **- Equipe exempte du premier tour de championnat:**

Ne pourront participer au 2<sup>ème</sup> tour au titre de cette équipe, que des joueurs n'ayant pas participé au 1<sup>er</sup> tour dans une autre équipe de l'association.

#### **- Equipe exempte (sauf au premier tour):**

Les joueurs ayant disputé la rencontre précédente au titre de cette équipe, sont considérés comme participant à ce tour et ne peuvent jouer dans aucune autre équipe.

#### **- Qualification des joueurs:**

1. Dans un même tour, les joueurs ne peuvent participer qu'à une seule rencontre.

2. Un joueur, ayant participé à 3 rencontres (dans la même équipe ou dans des équipes différentes) ne peut plus jouer dans une équipe de division inférieure.

3. si un club possède 2 équipes dans une même poule (ou division composée d'une seule poule), un joueur qui aura disputé une rencontre avec une équipe ne pourra plus jouer dans l'autre équipe de la poule pour le reste du championnat.

4. Si un club possède 2 équipes dans 2 poules d'une même division, un joueur pourra participer à chacune des 2 équipes, mais dès qu'il a fait 2 matches dans une équipe il ne pourra plus jouer dans l'autre.

### **Coupes Secteurs:**

Christian Bultel, qui organise cette année la Coupe Secteur, envisage d'inclure une consolante pour les équipes perdantes du 1<sup>er</sup> tour.

Il n'y a pas d'opposition parmi les membres de cette assemblée.

### **Nouveaux joueurs:** Veuillez donner nom, prénom, date de naissance, club et pts FTTT, pts ufolep.

N'ayant aucune question ou remarque de la part des participants, le responsable du Secteur Calais Rural clôt la réunion en remerciant le président du club de Polincove pour son accueil et en invitant les membres participants au pot de l'amitié.

Daniel Gilliot

## Annexe

DIVISIONS POUR LA SAISON 2023-2024											
PRO. EXCELLENCE		HONNEUR A		PROMOTION HONNEUR		1ère DIVISION		2ème DIVISION		3ème DIVISION	
1	Balinghem 1	1	Zutkerque 2	1	Coulomby 1	1	Brêmes 2	1	Oye Plage 6	1	St Martin Lez T 4
2	Helfaut 1	2	Calais Balzac 1	2	Oye Plage 3	2	Coulomby 3	2	Muncq Nieurlet 3	2	Muncq Nieurlet 6
3	Zutkerque 1	3	Campagne 1	3	Coulomby 2	3	Oye Plage 4	3	Brêmes 3	3	Balinghem 7
4	St Martin Lez T1	4	Polincove 1	4	Balinghem 3	4	St Martin LT 3	4	Muncq 4	4	Bremes 4
5	Marck 1	5	Coquelles 2	5	St Martin Lez T 2	5	Helfaut 2	5	Polincove 2	5	Bremes 5
6	Oye-Plage 1	6	Muncq Nieurlet 1	6	Campagne 2	6	Muncq N 2	6	Campagne 5	6	Andres 3
7	Coquelles 1	7	Balinghem 2	7	Bremes 1	7	Zutkerque 4	7	Balinghem 5	7	Zutkerque 6
8		8		8	Oye Plage 2	8	Zutkerque 3	8	Andres 2	8	Oye Plage 7
9		9		9		9	Oye Plage 5	9	Muncq 5	9	
10		10		10		10	Balinghem 4	10	Andres 1	10	
11						11	Campagne 3	11	Zutkerque 5		
12						12		12	Campagne 4		
13						13		13	Coulomby 4		
14						14		14	Helfaut 3		
								15	Balinghem 6		